

COMMUNIQUE de RESF43-Réseau Education Sans Frontières-

Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et personnes migrantes

2/04/2023

Premiers signataires : Ligue des droits de l'Homme43, CGT43, FSU43, SUD Education43, Action Catholique Ouvrière43, Comité de Soutien aux opprimés de Brioude, ATTAC en Velay, association La Sosta, LICRA Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme Réseau Education Sans Frontières43, Emmaüs43, Gauche EcoSocialiste43, EELV43, Génération.s 43, Révolution Ecologique pour le Vivant région AURA

La traque aux exilé-es !

Nous venons d'apprendre qu'une liste nominative de personnes et de familles débouté-e-s du droit d'asile, comportant leurs adresses, a été envoyée par le Directeur général de l'ASEA (Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) à la Préfecture de Haute-Loire le 1er mars, ainsi qu'à la DDETSPP, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la solidarité et de la Protection des Populations. Il faisait ainsi une réponse zélée à une demande de la préfecture.

Nous sommes à la fois choqués et horrifiés par un tel acte.

Rappelons que l'ASEA est une association dont la mission est : « Accueillir toute personne et famille qui éprouve des difficultés à trouver sa place dans la société et construire avec elle des solutions de logement et un accompagnement social et sanitaire adapté, afin qu'elle préserve sa dignité et accède à une citoyenneté. Pour tout public majeur seul ou avec des enfants : personnes sans domicile et / ou sans logement - personnes victimes de violences conjugales - personnes en difficulté de précarité. ».

L'art 345-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, précise : Les personnels des CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

La loi définit les contours du partage d'informations en le limitant aux personnels du CHRS.

Si la demande d'une telle liste émane des services de l'État, son exécution semble bien être l'œuvre du directeur de l'ASEA, ce dernier se jouant totalement des valeurs mises en avant par l'association qu'il dirige. Par ailleurs il ne fait pas mystère de ses sympathies politiques qui nous apparaissent incompatibles avec les fonctions qu'il exerce. Dès lors, des familles exilées, qui croyaient trouver refuge chez nous après avoir fui les guerres, la misère, les effets du réchauffement climatique, qui ont survécu à des parcours périlleux emportant parfois en mer familles et amis, sont discriminées, dénoncées. Elles se retrouvent à nouveau dans des situations tragiques, d'urgence et d'insécurité. Ces familles qui souffrent depuis des années de l'interdiction de travailler, - plus de 10 ou 12 ans pour certaines !- et ne peuvent donc avoir la satisfaction de subvenir dignement à leurs besoins, sont déjà dans un état de désespérance extrême. Nous pouvons imaginer la détresse dans laquelle ce courrier les a plongées. Heureusement, le personnel, les directeurs de pôles et les travailleurs sociaux, restent, eux, fidèles aux valeurs fondatrices de cette institution : la fraternité, la solidarité, l'entraide, la protection, l'accueil des familles déboutées du droit d'asile ainsi que l'urgence de leur hébergement, sont les piliers de leur métier.

Nous, associations, organisations, syndicats, serons particulièrement vigilants à l'aboutissement des régularisations des personnes concernées.

Rappelons, devoir de mémoire oblige, qu'Alex Brolles et « Les Petits Bergers des Cévennes », à l'origine de l'ASEA, ont été honorés il y a peu par le Maire du Puy et la Préfecture pour avoir donné refuge à des juifs persécutés par le régime de Vichy.

Nous soutenons les personnels de l'ASEA, les acteurs du secteur médico-social et social, de l'aide humanitaire, de la Fonction Publique, qui refusent de céder à ces pratiques de délation. Nous apportons tout notre soutien à tous les personnels de cette association, placés dans une situation qui les engage à se battre pour des valeurs indispensables à leur travail au quotidien: accueil inconditionnel, respect du secret professionnel, respect des données personnelles (loi de 2002), égalité de traitement, qui sont autant de garanties de la dignité des personnes.

Nous affirmons notre fidélité aux valeurs de la République : la fraternité et la solidarité.

Nous voulons également informer les autorités de l'Éducation Nationale, elles aussi concernées, puisque trois postes d'enseignants sont détachés auprès de l'ASEA.

Pour nous, signataires, il est important et nécessaire que les autorités se positionnent afin de prévenir toute nouvelle tentative discriminante.

Nous demandons des sanctions et le départ des auteurs de cet acte (dont le Directeur Général), afin que l'ASEA redevienne à nouveau l'association garante de la sauvegarde des enfants et adultes.